

Bureau du 17 septembre 2001

Décision n° 2001-0155

commune (s) : Chassieu

objet : **Acquisition de diverses parcelles situées avenue du Dauphiné et appartenant au département du Rhône**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 septembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est soumis au Bureau le dossier concernant l'acquisition, en vue de la requalification des abords de la zone d'activités sud de Chassieu, notamment la réalisation de la déviation du chemin départemental n° 29 sur la commune de Chassieu, de diverses parcelles de terrain d'une superficie totale de 3 858 mètres carrés, situées avenue du Dauphiné à Chassieu, cadastrées sous les numéros 6, 237, 234 et 212 de la section CA et numéros 148 et 150 de la section CB et appartenant au département du Rhône.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, le département du Rhône céderait les parcelles en cause au prix de 219 530 F (soit 33 467,13 €) conforme à l'estimation des services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de l'acquisition ainsi que les frais d'actes notariés évalués à 8 100 F (soit 1 234,84 €) seront prélevés respectivement sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2002 et 2003 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0280.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,